

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2009

---

DIFFUSION ET PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET  
(Nouvelle lecture) - (n° 1626)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 81

présenté par  
M. Bloche, M. Christian Paul, Mme Erhel, Mme Karamanli, M. Mathus,  
M. Brottes, M. Françaix, M. Gagnaire, Mme Mazetier, M. Roy  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« Deux des cinq personnalités qualifiées représentent les utilisateurs des réseaux de communications en ligne. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important que des représentants des internautes siègent au sein du collège de la HADOPI pour l'équilibre de sa composition entre ayants-droit et utilisateurs d'internet.